



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-deuxième session

1-5 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national

b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Déclaration présentée par Priests for Life, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

¹ [E/CN.9/2019/1](#).

² La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Dans le document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/RES/70/1), il est indiqué que les stratégies de développement durable doivent veiller à ce que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain. L'engagement y a été pris de ne laisser personne de côté.

Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la nécessité de placer les personnes, leur bien-être et leurs droits au centre du développement a également été reconnue. Le principe 2 du Programme d'action dispose que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'ils constituent la ressource la plus importante et la plus précieuse de toute nation. Priests for Life souscrit à ce principe et estime que le monde que nous voulons pour 2030 est un monde où chaque vie humaine est appréciée à sa valeur intrinsèque et où la dignité de chaque personne constitue le fondement des politiques visant à libérer les pays et, surtout, les populations de la pauvreté. Les pays devraient veiller à ce que toutes les personnes aient la possibilité de tirer le meilleur parti de leur potentiel.

Priests for Life s'emploie à promouvoir le respect de la vie durant toutes les étapes du cycle de vie, de la conception à la mort naturelle, et souscrit à l'affirmation du Programme d'action selon laquelle les êtres humains constituent la ressource la plus importante et la plus précieuse de toute nation.

Priests for Life estime que si l'on veut que l'engagement pris dans le Programme 2030 de ne laisser personne de côté soit respecté et que les êtres humains, qui constituent la ressource la plus importante de toute nation, réalisent leur potentiel, comme indiqué dans le Programme d'action, les groupes les plus exclus dans le monde d'aujourd'hui doivent bénéficier sans délai d'une protection.

Ces groupes appartiennent à tous les âges. Parmi eux figurent notamment les enfants, qui, comme la Convention relative aux droits de l'enfant nous le rappelle, ont besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance. Les lois et politiques de la majorité des États Membres restreignent l'accès à l'acte violent que constitue l'avortement et protègent les enfants avant leur naissance.

Parmi les autres groupes qui ont besoin de protection figurent les personnes âgées, qui sont les plus exposées au risque d'euthanasie. Priests for Life estime que la vie de l'être le plus fragile est tout aussi sacrée que celle d'une personne en pleine santé, et c'est quand elle est à son état le plus fragile que la vie a le plus besoin d'être protégée sur le plan juridique afin de n'exclure ou de ne laisser personne de côté sur la voie qui mène à 2030.

Priests for Life s'attache à protéger les droits fondamentaux de tous les êtres humains, de la conception à la mort naturelle, indépendamment de leur sexe, leur stade de développement, leur âge, leur handicap ou leur degré de dépendance et s'oppose à l'avortement et à l'euthanasie, pratiques qui mettent fin à la vie.

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est également considérée comme un aspect essentiel du développement dans le Programme 2030 et le Programme d'action. Le principe 4 du Programme d'action vise à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité, ainsi qu'à assurer la promotion des femmes et l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, tandis que l'objectif 5 de développement durable du Programme 2030 vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles.

Dans le Programme d'action, il est indiqué que la discrimination fondée sur le sexe commence dès la petite enfance et que la sélection prénatale en fonction du sexe constitue une pratique dangereuse et immorale, tout comme l'infanticide des petites filles. Des préoccupations y sont également exprimées concernant la préférence pour les garçons, qui empêche les filles non seulement d'accéder à la vie, mais aussi de bénéficier de la même alimentation, de la même éducation et des mêmes soins de santé, lesquels sont des aspects essentiels du développement, comme l'indiquent les objectifs de développement durable.

Dans le Programme d'action de Beijing, la sélection prénatale en fonction du sexe est considérée non seulement comme une forme de discrimination, mais aussi comme un acte de violence à l'égard des femmes et un acte de violence à l'égard des filles qui ne sont pas encore nées.

Le fait que la découverte du sexe féminin d'un fœtus donne lieu à un avortement n'est que la première manifestation pernicieuse de la violence fondée sur le genre qui touche les femmes tout au long de leur vie. Cette pratique discriminatoire prive des millions de filles de leur droit fondamental à l'existence et compromet gravement l'autonomisation des femmes. Sa persistance traduit une absence générale de protection des filles les plus vulnérables contre la forme de discrimination la plus meurtrière - l'avortement sélectif en fonction du sexe.

Vingt-cinq ans après l'adoption du Programme d'action, il est admis que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont des aspects essentiels du développement, mais la pratique de la sélection prénatale en fonction du sexe et la discrimination meurtrière à l'égard des plus jeunes femmes que celle-ci entraîne ne sont universellement ni dénoncées ni considérées comme des pratiques dangereuses et immorales, aux termes du Programme d'action.

La sélection prénatale en fonction du sexe se limite de moins en moins aux pays d'Asie, comme le montre le déséquilibre dans le rapport filles-garçons constaté dans plusieurs pays d'Europe orientale et au sein de plusieurs groupes ethniques dans le monde. Ce déséquilibre a de graves conséquences sociales et économiques pour la vie et le bien-être des femmes et des filles.

L'incapacité de mettre un terme à la pratique meurtrière de la sélection prénatale en fonction du sexe a eu des conséquences désastreuses pour les femmes et les filles. Les études et données provenant des pays les plus touchés par cette pratique témoignent des conséquences inquiétantes de la forte pénurie de filles et de femmes découlant des avortements sélectifs en fonction du sexe, à savoir l'augmentation des actes de violence à l'égard des filles et des femmes, notamment des enlèvements, des viols, des cas de traite et exploitation sexuelle et de prostitution, du nombre de femmes vendues à des fins de mariage et des mariages d'enfants.

Dans la publication *Missing Girls: A Globalizing Issue*, des démographes ont appelé l'attention sur le fait que l'élimination systématique des filles avant leur naissance était le symptôme le plus extrême du peu de valeur accordée aux femmes dans le monde d'aujourd'hui. Ils ont en outre prévenu que l'élimination des filles avant leur naissance et le déséquilibre dans le rapport filles-garçons qui en découlait continueraient d'avoir des conséquences désastreuses. Selon les estimations pour la période 2010-2050, le nombre de femmes manquantes dans le monde augmentera pendant encore deux décennies avant de culminer à 150 millions en 2035 ; cela aura une forte incidence sur les dynamiques démographiques car, dans les pays les plus touchés, les hommes seront nettement plus nombreux que les femmes ayant atteint l'âge de nubilité pendant plus de deux générations.

Pour que l'objectif 5 de développement durable soit atteint, les gouvernements doivent tenir compte du paragraphe 4.23 du Programme d'action et prendre les

mesures nécessaires pour prévenir la sélection en fonction du sexe et promouvoir l'adoption d'une approche intégrée visant à favoriser des changements profonds sur les plans social, culturel et économique, et de réformes juridiques.

En 1994, dans le Programme d'action, des préoccupations ont été exprimées concernant l'utilisation des techniques permettant de déterminer le sexe de l'enfant avant la naissance qui existaient à l'époque dans les pays qui donnaient la préférence aux garçons et l'augmentation connexe du nombre de fœtus de sexe féminin avortés. Les progrès technologiques qui ont été réalisés ont exacerbé le problème. À moins que des mesures concertées ne soient prises pour mettre fin à l'avortement sélectif en fonction du sexe et interdire l'accès aux kits permettant de déterminer le sexe de l'enfant avant la naissance et aux médicaments abortifs, le déséquilibre dans le rapport filles-garçons à la naissance devrait s'aggraver.

En conséquence, dans les pays et les régions où les hommes sont beaucoup plus nombreux, les filles et les femmes devront de plus en plus être protégées contre les actes de violence. Les progrès accomplis par les femmes et les filles dans les domaines de l'emploi et de l'éducation risquent d'être compromis par la menace croissante que représente les actes de violence perpétrés à leur égard dans les espaces publics et privés.

L'incapacité de mettre fin à l'avortement sélectif en fonction du sexe, comme il est recommandé dans le Programme d'action, entrave le développement économique et social, fait obstacle à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et compromet la réalisation des objectifs de développement durable.

Priests for Life demande à la Commission de la population et du développement d'agir sans tarder pour mettre fin à la pratique de la sélection prénatale en fonction du sexe, qui est considérée dans le Programme d'action comme un acte de discrimination dangereux et immoral, et, ainsi, faire en sorte que les filles ne soient pas laissées de côté dans le Programme 2030.